

Septembre 2014



Portrait agricole de la Bresse Bourguignonne

La présente publication vise à proposer une photographie de l'agriculture sur le territoire du SCOT de la Bresse Bourguignonne.

Le territoire se situe à l'est du département de la Saône-et-Loire. Il correspond au périmètre du Pays de la Bresse Bourguignonne. L'aire d'étude regroupe ainsi 88 communes. Elle couvre une superficie de 143 020 ha (16,7 % du département) et compte 66 000 habitants (population municipale 2010).

Les données sources (sauf mention contraire) sont issues du fichier des déclarants PAC 2012 en Saône-et-Loire, avec les biais que cela implique (sous-évaluation de la représentativité de certaines productions spécialisées).

Ce document intègre les résultats du recensement agricole 2010, qui n'étaient pas intégralement disponibles dans la version antérieure « Premiers éléments pour un portrait agricole de la Bresse Bourguignonne », de janvier 2012.

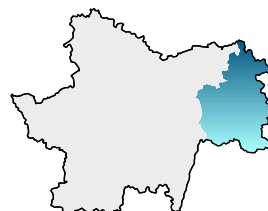
1 - Données générales

17 % des exploitations sur 17 % du territoire

En 2012, 925 déclarants PAC (980 en 2010) disposent du siège de leur exploitation au sein du territoire d'étude, ce qui représente 16,9 % des déclarants du département (5478).

La SAU moyenne de l'ensemble des exploitations du territoire est inférieure à la moyenne départementale (87 ha contre 92 ha) en raison de l'importance des exploitations secondaires(*).

Mais les exploitations professionnelles sont plus grandes en Bresse Bourguignonne (116 ha contre 109 ha pour le département).



659 exploitations mettent en valeur plus de 20 ha de SAU et 105 exploitations entretiennent plus de 200 ha de SAU.

Les exploitations secondaires sont plus représentées en Bresse Bourguignonne qu'à l'échelle départementale : elles représentent 26 % des exploitations contre 16 % pour toute la Saône-et-Loire.

2 - Moins de formes sociétaires que sur l'ensemble du département

71% des déclarants PAC de la Bresse Bourguignonne exploitent en nom propre, chiffre supérieur à la situation départementale (65%), (en baisse de 2% depuis 2010, que ce soit en Bresse Bourguignonne ou sur l'ensemble du département). L'importance du nombre d'exploitations secondaires sur le territoire d'étude contribue à expliquer cette situation : si l'on ne prend en compte que les exploitations professionnelles, le pourcentage de déclarants en nom propre tombe à 60 %. Et parmi les 247 exploitations secondaires, seulement 5 ont un statut de société.

Au total, on dénombre en Bresse Bourguignonne :

- 655 exploitations individuelles
- 102 GAEC
- 143 EARL
- 25 autres formes sociétaires

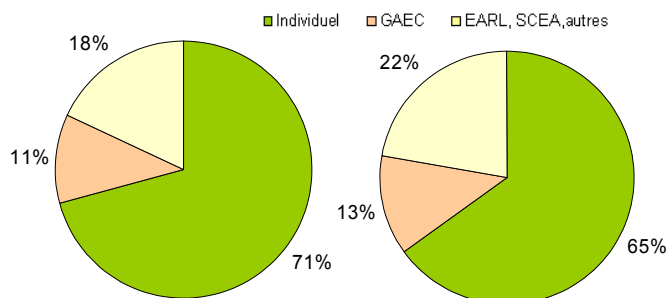


Fig. 1 : Statut juridique des déclarants PAC 2012 de la Bresse Bourguignonne

Fig. 2 : Statut juridique des déclarants PAC 2012 de Saône-et-Loire

3 - La question prégnante de la reprise des exploitations

L'âge moyen des déclarants PAC⁽¹⁾ de la Bresse Bourguignonne est de 50 ans et 5 mois (au 01/10/2013). Il est légèrement supérieur à l'âge moyen de l'ensemble des déclarants du département (49 ans).

36 % des exploitants du territoire d'études ont plus de 55 ans, alors qu'au niveau départemental, cette classe d'âge ne représente que 29 %. En Bresse Bourguignonne, la question de la reprise des exploitations est donc primordiale à court terme.

En ne prenant en compte que les exploitations professionnelles, les plus de 55 ans ne représentent « plus » que 24 % des déclarants PAC 2012.

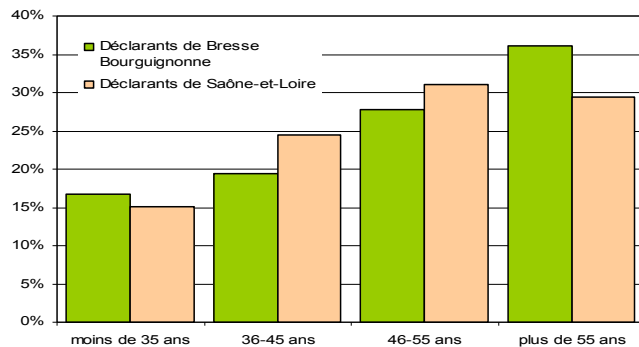


Fig. 3 : répartition des déclarants PAC 2012 de la Bresse Bourguignonne par classe d'âge (au 1^{er} octobre 2013)

4 - Une diminution très importante du nombre d'exploitations et une perte de SAU des exploitations significative entre 2000 et 2010

Ce paragraphe exploite les résultats du RA 2010.

Le territoire compte 1 232 exploitations en 2010 (y compris les exploitations ne déclarant pas à la PAC). Depuis 2000, 582 exploitations ont disparu (- 32% alors que la perte départementale est de 28%).

La SAU des exploitations⁽²⁾ couvre 81 560 ha en 2010. Elle recule de 2,1% en 10 ans (-1 760 ha), alors qu'à l'échelle de la Saône-et-Loire elle n'a régressé que de 1,4%.

Le Louhannais concentre une importante partie des sièges d'exploitations disparus (Sornay : -31 exploitations, Frangy-en-Bresse : -23, Louhans : -21, Sagy : -20). La commune de Jovençon a, quant à elle, gagné 3 exploitations entre 2000 et 2010.

Le pourcentage de perte d'exploitations est très élevé dans certaines communes (-78% à Serrigny-en-Bresse, -72% au Tartre).

Les plus importantes pertes de SAU des exploitations sont observées sur Cuisery (-850 ha), Saint-Christophe-en-Bresse (-540 ha) et Juif (-440 ha). A côté, on constate un gain très important de cette SAU sur Branges (+320 ha), Savigny-en-Revermont (+350 ha) et l'Abergement-de-Cuisery.

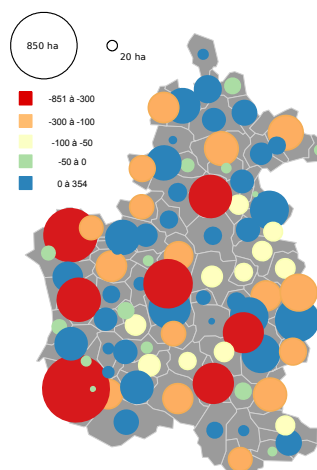


Fig. 4 : solde SAU des exploitations entre 2000 et 2010 en hectares

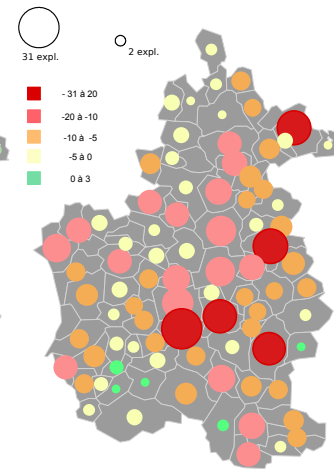


Fig. 5 : solde du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010

5 - Une répartition typologique des exploitations très différente de l'échantillon départemental

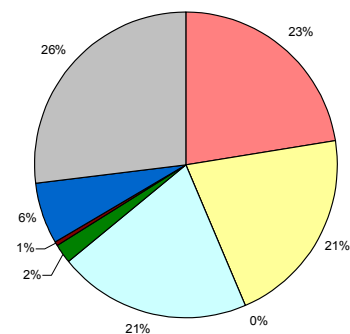


Fig. 6 : Typologie dominante des déclarants PAC 2012 de la Bresse Bourguignonne et de Saône-et-Loire (Méthodologie DDT 71)

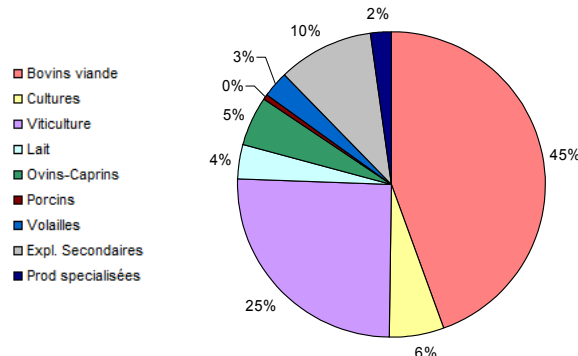
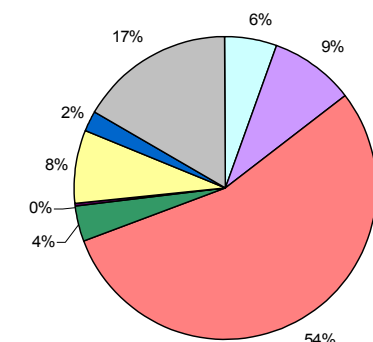


Fig. 7 : OTEX des exploitations agricoles de Saône-et-Loire - Agreste enquête structures 2010

1 : âge du plus jeune exploitant en cas de forme sociétaire

2 : SAU des exploitations : SAU détenue par les exploitations ayant leur siège sur le territoire

L'étude de la typologie dominante des exploitations du territoire de Bresse Bourguignonne révèle une distribution très différente de la situation départementale. Alors que les ateliers bovins constituent l'orientation majoritaire en Saône-et-Loire, la répartition est à peu près équitable entre les bovins allaitants, les cultures et les ateliers laitiers en Bresse Bourguignonne (si l'on excepte les exploitations secondaires qui représentent la plus grande part). L'orientation volaille vient ensuite. Elle est trois fois plus élevée que sur l'ensemble du département.

Cette distribution trouve un élément d'explication dans la présence sur le territoire des AOC et AOP suivantes (cf. cartes ci-contre) :

- AOP volaille de Bresse
- AOC beurre et crème de Bresse
- AOC fromage (Morbier et Comté)

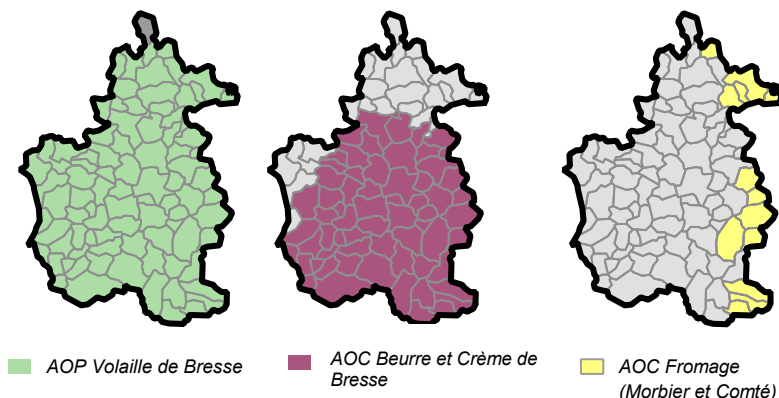


Fig. 8 : AOP-AOC du territoire

6 - Étude des cheptels et des productions végétales

55 % des vaches laitières de Saône-et-Loire, 34 % des volailles et 42 % des porcs charcutiers.

Les exploitants de la Bresse Bourguignonne mettent collectivement en valeur une SAU de 80 500 ha (15,9 % du total départemental). Ils entretiennent 43 100 ha de grandes cultures, travaillent 52 300 ha de terres labourables et disposent d'une STH⁽³⁾ de 27 000 ha (soit 34 % de la SAU alors que la moyenne départementale s'établit à 62%). La STH du territoire correspond à seulement 8,5 % de la STH départementale.

455 exploitations (49 % du total) cultivent plus de 20 ha de céréales.

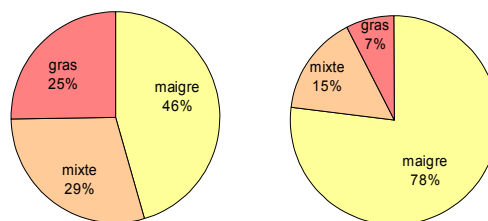
Les éleveurs de Bresse Bourguignonne détiennent 62 400 bovins (9,7 % du troupeau départemental), dont 13 600 vaches allaitantes (soit seulement 5,3 % du cheptel de Saône-et-Loire) et 13 000 vaches laitières (55 % du total départemental).

La capacité d'hébergement de volailles, avec environ 915 000 places, représente 34 % du total départemental.

La capacité en porcs charcutiers est de 55 000 places, soit 42 % du total départemental.

Les 206 exploitations à dominante « bovins allaitants » élèvent majoritairement des bovins maigres mais dans une bien moindre proportion que sur l'ensemble de la Saône-et-Loire (cf graphiques ci-contre).

Fig. 9 : Typologie détaillée des exploitations orientées bovins allaitants (méthodologie DDT 71)



Bresse Bourguignonne

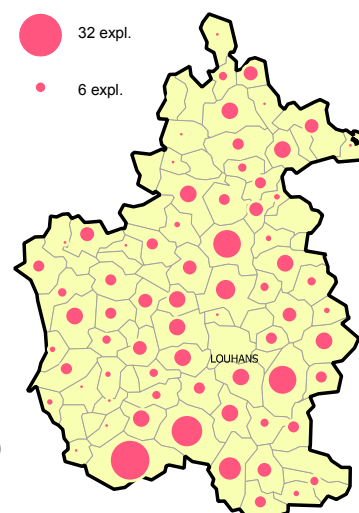
Saône-et-Loire

7 - Localisation des exploitations

L'analyse de la répartition des exploitations sur le territoire révèle que les communes disposant du plus grand nombre d'exploitations se situent dans la ceinture louhannaise et au sud du territoire, en limite de l'Ain.

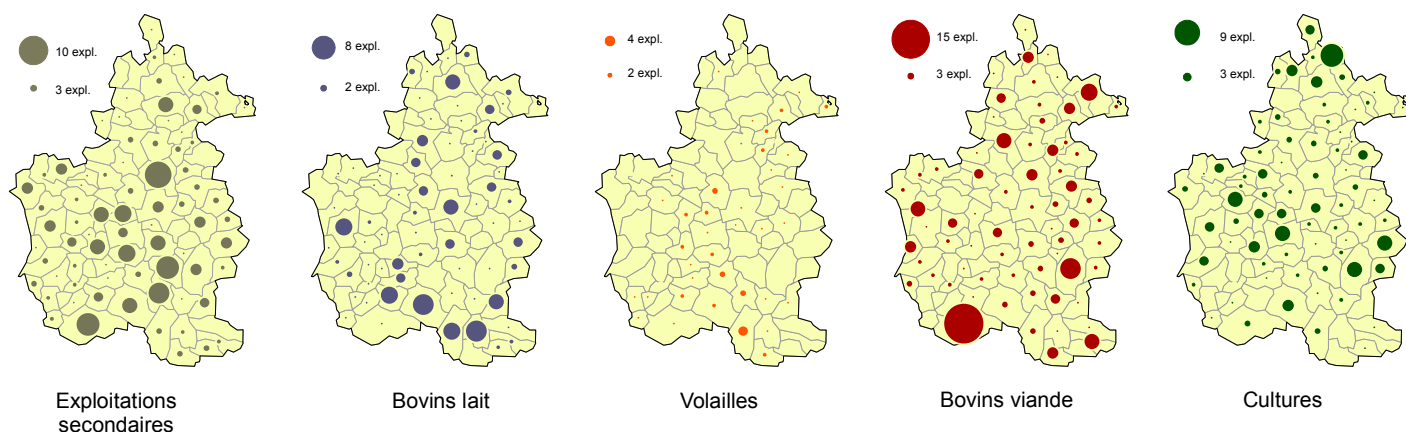
En ce qui concerne la répartition spatiale des exploitations suivant leur orientation dominante, on constate que les exploitations secondaires se situent en majorité en périphérie de Louhans. (voir illustrations en page suivante)

Fig. 10 : Localisation des exploitations (nombre d'exploitations par commune – PAC 2012)



3 : somme des prairies temporaires de plus de 5 ans, des prairies naturelles et des landes et parcours

Fig. 11 : Localisation des exploitations selon la typologie dominante (méthodologie DDT 71)



8 - Les prairies régressent au profit des cultures

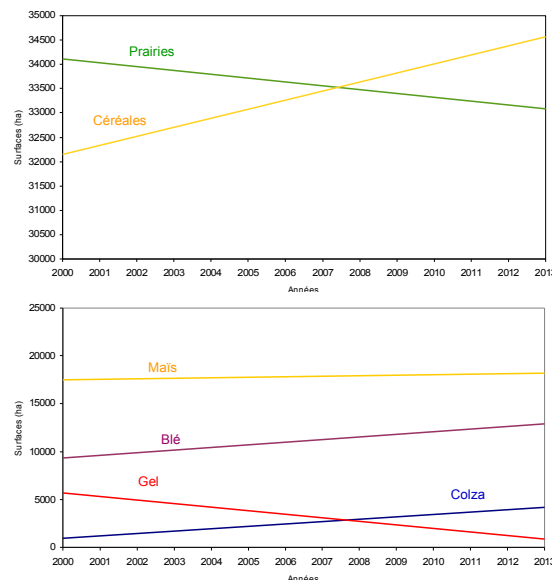
Entre 2000 et 2013, la SAU du territoire⁽⁴⁾ a diminué modérément, mais la répartition des surfaces des différentes productions végétales a connu des variations très importantes (fig. 12)⁽⁵⁾. Les surfaces en prairies ont reculé sur la période (- 1 000 ha environ), alors que la sole en céréales a augmenté significativement (+ 2 500 ha entre 2000 et 2013). Les principales progressions concernent les parcelles en maïs (+ 4 %) et surtout en blé (+36 %). Sur les trois dernières années, la tendance est toutefois différente : les surfaces en blé ont plutôt diminué et celles en maïs progressé très nettement.

Les surfaces en colza ont également connu une extension très marquée (+ 3 000 ha en 13 ans, soit un triplement de la sole depuis 2000). Pour les autres cultures (orges, soja) les surfaces sont restées globalement stables, sauf pour le tournesol dont la sole a très fortement régressé au cours des dernières années.

La surface en « gel » a chuté (- 4 500 ha). Cette catégorie correspond au pourcentage de parcelles qui devaient obligatoirement être déclarées en gel à la PAC par les céréaliers pour pouvoir prétendre aux aides surfaces. Lorsque la déclaration obligatoire de parcelles en gel a cessé, elles ont le plus souvent été mises en culture.

La disparition d'un nombre élevé d'exploitations laitières du territoire sur la période a également contribué à expliquer l'augmentation des surfaces en grandes cultures.

Fig. 12 : courbes de tendance de l'évolution des surfaces agricoles par production végétale entre 2000 et 2013 en Bresse Bourguignonne (données PAC)



(4) : parcelles culturales comprises dans le périmètre d'études, déclarées à la PAC par les agriculteurs dont le siège d'exploitation se situe en Saône-et-Loire.

(5) : Les résultats présentés correspondent à l'évolution tendancielle des surfaces.

Précisions méthodologiques

Dans la présente étude, on appelle exploitations de Bresse Bourguignonne les exploitations ayant leur siège dans le périmètre d'étude. La méthodologie DDT qualifie d'« exploitations professionnelles » celles disposant de plus de 20 ha de SAU et occupant plus de 0,3 UTA (unité de travail annuel). Les exploitations ne remplissant pas ces critères sont appelées « exploitations secondaires ». La méthodologie de classification des exploitations par typologie (paragraphe 5) a été établie à partir des temps de travaux par atelier sur l'exploitation, et non des résultats économiques par atelier (dont la DDT ne dispose pas, et que nous avons estimés moins pertinents). Des équivalences en temps de travaux (basées soit sur les effectifs soit sur les surfaces) ont donc été établies pour toutes les productions à partir des données du CER France 71 (Fermoscopie) pour les exploitations spécialisées. Les données ont été retravaillées et adaptées pour être applicables à toutes les exploitations non spécialisées. Pour chaque exploitation, un atelier dominant (et un seul) a été déterminé. L'atelier dominant est donc celui qui occasionne les temps de travaux les plus importants.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE
Mission Connaissance des Territoires et Prospective

37 Bd Henri Dunant- CS 80140 – 71040 MACON CEDEX
Tél 03-85-21-28-00 - Fax 03-85-38-01-55 - Mèl : ddt@saone-et-loire.gouv.fr
Internet : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>